

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 719

10 mars 2016

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| 3V-Translations S.à.r.l. ....                           | 34472 | RedStone S.à r.l. ....   | 34471 |
| Alphabet Luxembourg ....                                | 34495 | Ronndriesch 123 S.A. ....  | 34473 |
| Capital International Management Company<br>.....       | 34512 | Royalties Free Holding ....  | 34470 |
| Delta AK S.à r.l. ....                                  | 34512 | RTL Belux S.A. ....  | 34470 |
| Five Arrows Credit Solutions General Partner<br>.....   | 34505 | Rumely International SPF Sàrl ....                                   | 34470 |
| Impact Investments Bridges UK S.à r.l. ....             | 34487 | Salsa Retail Holding Topco S.à r.l. ....                             | 34468 |
| Industrial Supplies Luxembourg S.à r.l. ....            | 34466 | Sardegna S.A. ....   | 34468 |
| IRAF Tami Holdings ....                                 | 34474 | Seafuture S.A. ....  | 34469 |
| JÄGERSBERG S.A. ....                                    | 34500 | Sedgewick Holding S.à r.l. ....                                      | 34469 |
| KDW Family Company SCSp ....                            | 34467 | Silverfiz ....   | 34507 |
| Krystal S.A. ....                                       | 34495 | SIX SUN, société civile ....   | 34509 |
| Kuwait Petroleum Aviation (Luxembourg) S.à<br>r.l. .... | 34467 | Skylark 5 SCSp ....  | 34467 |
| Lauze S.A. ....   | 34504 | Société Industrielle et Commerciale Brasilo-<br>Luxembourgeoise .... | 34469 |
| LB GCS (Luxembourg) S.à r.l. ....                       | 34503 | Solage International S.A. ....                                       | 34510 |
| Luxembourg School of Insurance, S.à r.l. ....           | 34467 | Soluxe Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....                           | 34471 |
| Luxury Design Holdings III S.à r.l. ....                | 34466 | Soluxol ....   | 34468 |
| Luxury Design Holdings II Sàrl ....                     | 34466 | Southbridge Holdings S.à r.l. ....                                   | 34472 |
| Nutriconcept S.A. ....                                  | 34466 | Stafin Investments S.A. ....   | 34472 |
| Ourania Holding S.A. ....                               | 34467 | Themus-IPC.EU ....   | 34473 |
| Ourania Holding S.A. ....                               | 34467 | Themus-IPC.EU ....   | 34473 |
| Patron Archipel S.à r.l. ....                           | 34466 | Thomaslloyd SICAV-SIF ....   | 34468 |
| Punta S.A. ....   | 34473 | TKS Karl-Marx-Strasse S.à r.l. ....                                  | 34470 |
| RBW Global ....   | 34471 | Trust Invest S.A. ....   | 34472 |
|   |       | Würzburg Estates S.A. ....   | 34471 |

**Industrial Supplies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7641 Christnach, 30, Marcel Greischer Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 108.296.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2016062301/11.

(160023137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Luxury Design Holdings II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 189.820.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Le mandataire*

Référence de publication: 2016062380/11.

(160023620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Luxury Design Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 189.823.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Le mandataire*

Référence de publication: 2016062381/11.

(160023621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Nutriconcept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4974 Dippach, 5, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 130.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2016062460/11.

(160023257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Patron Archipel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 119.919.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016062488/10.

(160023534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Kuwait Petroleum Aviation (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.399.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016062337/9.

(160023724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Luxembourg School of Insurance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7432 Gosseldange, 2, rue Bëll.

R.C.S. Luxembourg B 186.219.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016062379/9.

(160023592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Ourania Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016062483/9.

(160023542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Ourania Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016062484/10.

(160023543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**KDW Family Company SCSp, Société en Commandite spéciale,  
(anc. Skylark 5 SCSp).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.528.

EXTRAIT

En vertu de résolutions d'associés de la Société en date du 21 décembre 2015, le nom de la Société (anciennement "Skylark 5 SCSp") a été modifié en "KDW Family Company SCSp".

En vertu de résolutions d'associés de l'associé commandité de la Société en date du 13 octobre 2015, le nom commercial de l'associé commandité de la Société (anciennement "Skylark 5 Spolka z Ograniczona Odpowiedzialnoscia") a été modifié en "KDW Family Company spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016004116/17.

(160002165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Salsa Retail Holding Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 103.478.399,90.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 157.286.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que depuis le 21 décembre 2015, l'adresse professionnelle de Gérard Maîtrejean, gérant de classe B de la Société a changé et est désormais la suivante:

Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016004107/16.

(160002079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Sardegna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 7, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 173.621.

—  
*Extrait d'acte du 01.09.2015*

*Ordre du jour:*

- démission de l'administrateur et de l'administrateur-délégué
- nomination d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué

Monsieur LEONI Mario demeurant 20 Rue d'Audun L-4018 ESCH/ALZETTE démissionne de son poste d'administrateur et administrateur-délégué

Monsieur POLISINI Daniel Nerio demeurant 5 Rue Sainte Cécile F-57700 NEUFCHÉF est nommé administrateur et administrateur-délégué

Esch/Alzette, le 06.01.2016.

Référence de publication: 2016004108/16.

(160002440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Soluxol, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 6.077.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOLUXOL*

Signature

Référence de publication: 2016062582/11.

(160022928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Thomaslloyd SICAV-SIF, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 190.155.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ThomasLloyd SICAV-SIF*

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2016062644/11.

(160023579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Seafuture S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 70.011.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE***Extrait*

Par jugement rendu en date du 3 décembre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SEAFUTURE S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, dénoncé en date du 25 juin 2014. Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ juge, et liquidateur Maître Georges HELLENBRAND, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 décembre 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Maître Georges HELLENBRAND

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016004147/19.

(160002825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Sedgewick Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.329.

—  
Veuillez noter que le siège social de l'associé Tottenham Hale S.à r.l. (B 131.760) de la Société se trouve désormais au 20, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

*Pour la Société*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2016004149/16.

(160001798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**BRASILUX, Société Industrielle et Commerciale Brasilo-Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 6.368.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 30 décembre 2015*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le mandat de Madame Muriel Baldanzi et de Messieurs Mauricio Assad Neder et Vitor Vieira ont été renouvelés en tant qu'administrateurs de la Société. Leur mandat respectif expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015;

- le mandat de KPMG Luxembourg a été renouvelé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

*Mandataire*

Référence de publication: 2016004121/19.

(160002576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Royalties Free Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 185.062.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 30 décembre 2015*

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date 30 décembre 2015, il a été pris la résolution suivante:

Acceptation de la démission de Madame Florence Bastin de son poste d'Administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016004101/12.

(160001627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

**RTL Belux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 164.961.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 2 mai 2012 que:

Le Conseil d'administration décide de désigner Monsieur Philippe Delusinne, en qualité d'administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société, ayant son adresse professionnelle au 2 Avenue Jacques GeorGIN, B - 1030 Bruxelles, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016004103/13.

(160002471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

**Rumely International SPF Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 162.224.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5 janvier 2016.*

*Résolutions:*

L'Assemblée accepte la démission de Madame Christine Picco présentée le 29 décembre 2015 et décide de nommer comme nouveau gérant, Monsieur Julien Nicaud, employé privé, demeurant professionnellement au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. L'Assemblée décide que le mandat de Monsieur Julien Nicaud sera pour une durée indéterminée.

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège de la société du 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 8, rue de Beggen L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RUMELY INTERNATIONAL SPF S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2016004104/18.

(160001612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

**TKS Karl-Marx-Strasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 186.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TKS Karl-Marx-Strasse S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016062662/11.

(160023306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

**RedStone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 38, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 153.010.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2015 que:

1- La société AKEMIS HOLDING s.a.r.l., RCS Luxembourg N° 123.447, avec siège social à L-2412 Luxembourg 38 Rangwee a accepté de céder ses 100 parts sociales à la société AK SPHERONE CAPITAL s.a.r.l., RCS Luxembourg N° 168.910 avec siège social à L-2412 Luxembourg 38 Rangwee.

La nouvelle répartition des parts sociales de la société REDSTONE S.à r.l. est la suivante:

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| AK SPHERONE CAPITAL s.a.r.l. .... | 100 parts |
| Capital social total .....        | 100 parts |

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2016004081/17.

(160001868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**RBW Global, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 167.904.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance tenu en date du 9 décembre 2015:*

La démission du gérant, Dominique YATES, ayant son adresse à 2B Chemin de Bellevue, CH-1197 Prangins, a été acceptée avec effet au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016004088/12.

(160002633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Soluxe Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 171.420.

—  
*Extrait du conseil de gérance tenu en date du 30 novembre 2015*

*Décision*

Le Conseil de Gérance décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016004168/16.

(160002530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Würzburg Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 115.724.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016062696/9.

(160023760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Southbridge Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 180.275.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la Société Southbridge Holdings S.à r.l. en liquidation volontaire par acte du notaire Maître Edouard Delosch en date du 21 décembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 23 décembre 2015. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à partir du 23 décembre 2015 au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Exequitive Services S.à.r.l.  
Liquidateur

Référence de publication: 2016004171/16.

(160003290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Stafin Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 38.113.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet au 30 septembre 2015.

Luxembourg.  
Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016004175/15.

(160002375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Trust Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 94.048.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Pétange, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016062666/11.

(160023158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**3V-Translations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.  
R.C.S. Luxembourg B 121.582.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 05/02/2016.  
FRL SA  
Signature

Référence de publication: 2016062713/12.

(160023949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---



**Ronndriesch 123 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 84.107.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2014, les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31/12/2017 qui se tiendra en l'an 2018:

- M. Aloyse Wagner, administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper,

- M. Romain Hartmann, administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper,

- M. Robert Dockendorf, administrateur de catégorie B, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 19-21, route de Strassen,

- M. Jacques Lefèvre, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2016004100/20.

(160002629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

**Punta S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: CAD 1.000.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 11.241.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein une présidente en la personne de Madame Simone Retter. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

PUNTA S.A.

Référence de publication: 2016004078/14.

(160001569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

**Themus-IPC.EU, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 156.984.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016062658/10.

(160023268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

**Themus-IPC.EU, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 156.984.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016062657/10.

(160023267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

**IRAF Tami Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 202.670.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December,  
Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.1) LP" a Limited Partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP15496, duly represented by its general partner, "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP", a limited liability company incorporated in England with registered number OC384542, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, and

- "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.2) LP" a Limited Partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP2093, duly represented by its general partner, "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP", a limited liability company incorporated in England with registered number OC384542, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom,

both duly represented by Mr Thomas MATHIEU, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of two proxies given both under private seal on December 10, 2015, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as state above, have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "IRAF Tami Holdings".

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at one hundred twenty thousand Euros (EUR 120,000.00), represented by one hundred twenty thousand (120,000) shares divided into ten classes of shares as follows:

- twelve thousand (12,000) class A shares (the "Class A Shares"),
  - twelve thousand (12,000) class B shares (the "Class B Shares"),
  - twelve thousand (12,000) class C shares (the "Class C Shares"),
  - twelve thousand (12,000) class D shares (the "Class D Shares"),
  - twelve thousand (12,000) class E shares (the "Class E Shares"),
  - twelve thousand (12,000) class F shares (the "Class F Shares"),
  - twelve thousand (12,000) class G shares (the "Class G Shares"),
  - twelve thousand (12,000) class H shares (the "Class H Shares"),
  - twelve thousand (12,000) class J shares (the "Class J Shares"), and
  - twelve thousand (12,000) class K shares (the "Class K Shares"),
- each having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class J Shares and the Class K Shares will be collectively referred to as the Classes of Shares as the case may be, or individually as a Class of Shares.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s). The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled by a reduction of the share capital.

The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class K Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such repurchase of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Incorporation.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 7, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

|                  |  |
|------------------|--|
| Available Amount | Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law, but reduced by (i) any losses (including carried |
|------------------|--|

forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Cancellation Value Per Share | shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.   |
| Total Cancellation Amount    | shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be). |
| Interim Accounts             | means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.   |
| Interim Account Date         | means the date no earlier than 15 (fifteen) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.   |

**Art. 8. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 9. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 10. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 11. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 12. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an unlimited duration.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 15. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 16. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 17. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or by any two managers, as the case may be.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 18. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 19. Delegation of powers.** The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrusts the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least two managers.

**Art. 20. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of any two managers (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the board of managers, within the limits of such powers.

**Art. 21. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 22. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 23. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 24. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 25. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 26. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 27. Allocation of profits.** Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

- Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one per cent (1%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;
- Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ninety per cent (0.9%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;
- Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point eighty per cent (0.8%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;
- Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point seventy per cent (0.7%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;
- Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point sixty per cent (0.6%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;
- Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.5%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;
- Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.4%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;
- Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.3%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;
- Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.2%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;
- Class K Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.1%) per year of the nominal value of the Class K Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

The remainder shall be distributed to the relevant Class of Shares.

The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 28. Dissolution - liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 29. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

|  |  |                |
|--|--|----------------|
| INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.1) LP, prenamed: ..... | Class A shares   | 5,880          |
|  | Class B shares   | 5,880          |
|  | Class C shares   | 5,880          |
|  | Class D shares   | 5,880          |
|  | Class E shares   | 5,880          |
|  | Class F shares   | 5,880          |
|  | Class G shares   | 5,880          |
|  | Class H shares   | 5,880          |
|  | Class J shares   | 5,880          |
|  | Class K shares   | 5,880          |
|  | INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.2) LP, prenamed: ..... | Class A shares |
| Class B shares   |  | 6,120          |
| Class C shares   |  | 6,120          |
| Class D shares   |  | 6,120          |
| Class E shares   |  | 6,120          |
| Class F shares   |  | 6,120          |
| Class G shares   |  | 6,120          |
| Class H shares   |  | 6,120          |
| Class J shares   |  | 6,120          |
| Class K shares   |  | 6,120          |
| TOTAL SHARES: .....  |  | Class A shares |
|  | Class B shares   | 12,000         |
|  | Class C shares   | 12,000         |
|  | Class D shares   | 12,000         |
|  | Class E shares   | 12,000         |
|  | Class F shares   | 12,000         |
|  | Class G shares   | 12,000         |
|  | Class H shares   | 12,000         |
|  | Class J shares   | 12,000         |
|  | Class K shares   | 12,000         |

All the one hundred twenty thousand (120,000) shares have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred twenty thousand Euros (EUR 120,000.00) is at the disposal of the company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2016.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

*Extraordinary general meeting*

The founding shareholders, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. To set at four (4) the number of managers and to appoint the following managers for an unlimited duration:

- Mr Nick Di CIACCA, Investment professional, professionally residing at 12 Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom,
- Mr Gareth PURCELL, Investment professional, professionally residing at 12 Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom,
- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. SC. Economics, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 20 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

#### *Power*

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any amendment or modification as requested or any error, lapse or typo in this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.1), L.P.", a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP15496, dûment représenté par son 'general partner', "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP", a 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro OC384542, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni, et,

- "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.2), L.P.", a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP2093, dûment représenté par son 'general partner', "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP", a 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro OC384542, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni

dûment représentées par Mr Thomas MATHIEU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu de deux procurations données sous seing privé le 10 décembre 2015, qui resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les comparants ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "IRAF Tami Holdings".

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.



Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales divisées en dix catégories de parts sociales comme suit:

- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts sociales de Catégorie A»),
  - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts sociales de Catégorie B»),
  - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts sociales de Catégorie C»),
  - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts sociales de Catégorie D»),
  - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts sociales de Catégorie E»),
  - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts sociales de Catégorie F»),
  - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts sociales de Catégorie G»),
  - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts sociales de Catégorie H»),
  - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts sociales de Catégorie J»), et
  - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie K (les «Parts sociales de Catégorie K»),
- Chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie J et les Parts Sociales de Catégorie K seront collectivement désignées comme «Catégories de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme «Catégorie de Parts Sociales».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas. La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Catégorie de Parts Sociale entière par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une/de telle(s) Catégorie(s).

De telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Les rachats et annulations de parts sociales seront (i) réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie K) et (ii) toujours réalisés pour toutes les parts de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Un tel rachat de Catégorie(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (i) cette Catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leurs détentions dans cette catégorie (dans la limite cependant du Montant Disponible tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales dans la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 7, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

**Montant Disponible** Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Catégorie(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

**Montant d'Annulation par Parts Sociales** Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

**Montant Total d'Annulation** Sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation.

Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).

**Comptes Intérimaires** Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

**Date des Comptes Intérimaires** Signifie la date qui n'étant pas inférieure à quinze (15) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

**Art. 8. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 9. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 10. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 11. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 12. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée illimitée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 15. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 16. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations y relatives du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le ou les associés devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à celui de la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 17. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants ayant participé à la réunion du conseil de gérance ou dans des résolutions circulaires comme prévu dans le paragraphe qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président ou par deux gérants, selon le cas.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 18. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 19. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants.

**Art. 20. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 21. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 22. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 23. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 24. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 25. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 26. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 27. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés.

En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

- les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un pour cent (1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quatre-vingt dix pour cent (0,90%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quatre-vingt pour cent (0,80%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule soixante dix pour cent (0,70%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie K donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie K émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées, et

- le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 28. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 29. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

|   |   |                               |
|---|---|-------------------------------|
| INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.1) LP, susnommée: . . . . . | Parts Sociales de Catégorie A                                   | 5,880                         |
|   | Parts Sociales de Catégorie B                                   | 5,880                         |
|   | Parts Sociales de Catégorie C                                   | 5,880                         |
|   | Parts Sociales de Catégorie D                                   | 5,880                         |
|   | Parts Sociales de Catégorie E                                   | 5,880                         |
|   | Parts Sociales de Catégorie F                                   | 5,880                         |
|   | Parts Sociales de Catégorie G                                   | 5,880                         |
|   | Parts Sociales de Catégorie H                                   | 5,880                         |
|   | Parts Sociales de Catégorie J                                   | 5,880                         |
|   | Parts Sociales de Catégorie K                                   | 5,880                         |
|   | INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.2) LP, susnommée: . . . . . | Parts Sociales de Catégorie A |
| Parts Sociales de Catégorie B                                   |   | 6,120                         |
| Parts Sociales de Catégorie C                                   |   | 6,120                         |
| Parts Sociales de Catégorie D                                   |   | 6,120                         |
| Parts Sociales de Catégorie E                                   |   | 6,120                         |
| Parts Sociales de Catégorie F                                   |   | 6,120                         |
| Parts Sociales de Catégorie G                                   |   | 6,120                         |
| Parts Sociales de Catégorie H                                   |   | 6,120                         |
| Parts Sociales de Catégorie J                                   |   | 6,120                         |
| Parts Sociales de Catégorie K                                   |   | 6,120                         |
| TOTAL: . . . . .  |   | Parts Sociales de Catégorie A |
|   | Parts Sociales de Catégorie B                                   | 12,000                        |
|   | Parts Sociales de Catégorie C                                   | 12,000                        |
|   | Parts Sociales de Catégorie D                                   | 12,000                        |
|   | Parts Sociales de Catégorie E                                   | 12,000                        |

|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| Parts Sociales de Catégorie F | 12,000 |
| Parts Sociales de Catégorie G | 12,000 |
| Parts Sociales de Catégorie H | 12,000 |
| Parts Sociales de Catégorie J | 12,000 |
| Parts Sociales de Catégorie K | 12,000 |

Toutes les cent vingt mille (120.000) parts sociales ont entièrement été libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-) est à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2016.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cent Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les Associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. De fixer à quatre (4), le nombre de gérants et de nommer pour une durée illimitée:

- Mr Nick Di CIACCA, investment professional, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni et

- Mr Gareth PURCELL, investment professional, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni.

- Mme Stéphanie GRISIUS, M. Phil Finance B SC. Economiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 20 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

#### *Pouvoirs*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant de modifier ou réviser selon demande ou de corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. Mathieu, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015212475/713.

(150239432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

**Impact Investments Bridges UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 202.619.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The Prudential Insurance Company of America, a stock life insurance corporation, registered with the business record service of New Jersey under number 0900050867, having its registered office at 751 Broad Street, Newark, New Jersey 07102, United States of America,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "Impact Investments Bridges UK S.à r.l." which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests, in any form whatsoever and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of loans or of various tranches of loans or other indebtedness originated, structured or funded by other companies, by any means and administrate, develop and manage such holding of loans or tranches of loans or other indebtedness.

3.3 The Company may make real estate investments in Europe either directly or indirectly through local property companies, and also directly or indirectly acquire or hold participations in these property companies, and provide funds to them whether by way of loans or other financial instruments. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### **4. Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II. - Capital, Shares**

#### **5. Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares is/are referred to as the "Shareholder" or together as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares will have equal rights.

5.5 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **7. Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III. - Management**

#### **8. Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### **9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**10. Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

#### **11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.



11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of a Sole Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the meetings of the Board of Managers and takes the decisions in writing.

12.2 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and shall be authorised to vote by video or by telephone. Subject to Luxembourg law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board of Managers meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.7 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of such meeting if appointed at the meeting of the Board of Managers or by any two Managers present or represented at the meeting.

12.9 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

### **Chapter IV. - General meeting of shareholders**

#### **13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

### **Chapter V. - Business year**

#### **14. Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **15. Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## **Chapter VI. - Liquidation**

### **16. Art. 16. Dissolution and liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## **Chapter VII. - Applicable law**

**17. Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Subscription - Payment*

The share capital has been subscribed by "The Prudential Insurance Company of America", prenamed and all the Shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) corresponding to the share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Transitional provisions*

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2016.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

### *Sole shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 103.370.

2. The Company shall have its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he /she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

The Prudential Insurance Company of America, une stock life insurance corporation, immatriculée auprès du business record service de New Jersey sous le numéro 0900050867, ayant son siège social à 751 Broad Street, Newark, New Jersey 07102, États-Unis,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Investments Bridges UK S.à r.l." qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

#### **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **3. Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts dans toute forme que ce soit et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra également acquérir ou disposer de prêts ou de tranches de prêts ou d'autres instruments de dette, soit directement ou indirectement, structurés ou financés par d'autres sociétés, par tous moyens, et administrer, développer et gérer de telles détentions de prêts ou de tranches de prêts ou tous autres instruments de dette.

3.3 La Société pourra réaliser des investissements immobiliers en Europe, directement ou indirectement par le biais de sociétés immobilières, et d'acquérir ou détenir des participations dans ces sociétés immobilières, et leur fournir des fonds aussi bien au moyen de prêts ou tous autres instruments de dette. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **5. Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (EUR 1,-) chacune. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après par l'"Associé" ou collectivement les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**6. Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre III. - Gérance**

### **8. Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

### **9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

### **11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de Gérant Unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs relevant du Conseil de Gérance et prend ses résolutions par écrit.

12.2 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.4 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Sous réserve de la loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une réunion du Conseil de Gérance, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président d'une telle réunion si nommé à la réunion du Conseil de Gérance ou par deux Gérants présents ou représentés à la réunion.

12.9 Des extraits seront certifiés par tout gérant ou par toute personne désignée à cet effet par tout gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

### **Titre V. - Exercice social**

#### **14. Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### **15. Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

## **Titre VI. - Liquidation**

### **16. Art. 16. Dissolution et liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII. - Loi applicable**

**17. Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit par «The Prudential Insurance Company of America», précitée et toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant au capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2016.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.370.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015212439/438.

(150238265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**Alphabet Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 40.471.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 octobre 2015*

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 9 Octobre 2015 a décidé de:

- prolonger à la fonction d'Administrateur, Monsieur Jean-Paul Biordi, ayant son adresse au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

- prolonger à la fonction d'Administrateur, Monsieur Wim Batens, ayant son adresse au 6, Ingberthoeweweg, B-2630 Aartselaar;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

- prolonger à la fonction d'Administrateur, Madame Christel Reynaerts, ayant son adresse au 6, Ingberthoeweweg, B-2630 Aartselaar;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

- prolonger à la fonction de réviseur d'entreprises agréé, la Société KPMG Luxembourg, Société coopérative de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016003422/22.

(160002456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Krystal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 201.665.

L'an deux mil quinze, le onzième jour de décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KRYSTAL SA, avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 201665, et constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Pauline ROBBY, employée, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

qui désigne comme secrétaire, Madame Ekaterina DUBLET, employée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Laurence THONON, employée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 46.734.900 (quarante-six millions sept cent trente-quatre mille neuf cents Euro) afin de le porter son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euro) à EUR 46.765.900 (quarante-six millions sept cent soixante-cinq mille neuf cents Euro) par création et émission de 467.349 (quatre cent soixante-sept mille trois cent quarante-neuf) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, à libérer moyennant apport en nature des actions de la société PROVENDIS S.A., R.C.S. Luxembourg B158920, le tout sur le vu de rapport de Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises agréé;

2. Approbation de la souscription et de la libération des 467.349 (quatre cent soixante-sept mille trois cent quarante-neuf) comme suit:

| Nom du souscripteur                | Nombre d'actions souscrites         | Nombre d'actions de PROVENDIS S.A. contribuées à titre de libération de la souscription |
|------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Mme Christelle ROSNOBLET . . . . . | 260.319 actions en pleine propriété | 141 actions en pleine propriété,  |
|                                    | 207.030 actions en nue-propriété    | 109 actions en nue-propriété  |
| M. Roger ROSNOBLET . . . . .       | 207.030 actions en usufruit         | 109 actions en usufruit   |
| TOTAL . . . . .                    | 467.349 actions                     | 250 actions en pleine propriété   |

3. Détermination des droits de l'usufruitier et du nu-propriétaire en cas de démembrement du droit de propriété des actions de la Société et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé EUR 46.765.900 (quarante-six millions sept cent soixante-cinq mille neuf cents Euro) représenté par 467.659 (quatre cent soixante-sept mille six cent cinquante-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Les actions peuvent faire l'objet d'un démembrement de propriété (usufruit/nue-propriété), soit à la souscription, soit par constitution d'un usufruit par un actionnaire sur une ou plusieurs actions qu'il détient.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu au siège de la Société, ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les prérogatives financières attachées aux actions sont déterminées ainsi qu'il suit:

Distribution de dividendes sur les bénéfices de l'exercice:

- Le dividende prélevé sur le bénéfice distribuable d'un exercice mis en distribution par l'assemblée générale bénéficiera exclusivement à l'usufruitier;

Il en est de même des acomptes sur dividendes qui seraient versés avant l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes et la fixation par cette dernière du dividende définitif au titre d'un exercice déterminé.

Distribution exceptionnelle:

Toute distribution de dividende effectuée en dehors de celle annuellement décidée par l'assemblée générale d'approbation des comptes et qui ne serait pas prélevé sur le bénéfice distribuable ou le report à nouveau profitera aux nus-propriétaires.

Augmentation de capital par apports en numéraire:

En cas d'augmentation de capital par apport en numéraire, le droit préférentiel de souscription attaché aux actions démembrées sera exercé par les nu-propriétaires pour la nue-propriété et les usufruitiers pour l'usufruit.

- Les actions nouvelles souscrites par l'exercice des droits préférentiels de souscription provenant d'actions démembrées seront soumises au même démembrement.

Augmentation de capital par incorporation de réserves:

- Toute augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission donnera lieu, au gré de la société, soit à l'élévation du nominal, soit à l'attribution de nouvelles actions dont la propriété sera démembrée.

Réduction de capital par rachat d'actions:

- Si pour la réalisation de la réduction de capital, la société offre le rachat de ses actions, les nus-propriétaires ne pourront l'accepter qu'avec l'accord de l'usufruitier. Les sommes remboursées au titre de la réduction de capital seront réparties au prorata de la valeur respective des droits de chacun.

Boni de liquidation

- Après approbation des comptes définitifs de liquidation, il est procédé aux répartitions entre ex-actionnaires à proportion de leurs droits dans le capital. Le produit net de la liquidation, après extinction du passif et des charges de la société, est affecté au remboursement des droits des actionnaires dans le capital social. Le solde, ou boni, est réparti entre les actionnaires dans la même proportion que leur participation aux bénéfices.

- Si les parties en conviennent au jour de la liquidation, l'usufruit pourra se reporter par subrogation sur les sommes versées au titre du boni de liquidation, en remplacement des titres démembrés. Dans cette hypothèse, le versement étant effectué en espèces, les sommes seront perçues par l'usufruitier à charge pour lui de les restituer à la fin de l'usufruit.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.



La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriétés de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/ les personne(s) invoquant un droit sur la/ les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Le nu-propriétaire et l'usufruitier ont le droit de participer à toutes les Assemblées d'actionnaires.

A cette fin, ils sont convoqués et participent aux Assemblées dans les mêmes conditions que les actionnaires en pleine propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des actionnaires résulte de leur consentement exprimé par un acte.

La qualité d'actionnaire est reconnue tant à l'usufruitier qu'au nu-propriétaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire pour toutes les décisions collectives, autres que celles concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles le droit de vote appartient à l'usufruitier.

#### 4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, et le cas échéant, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne variateur» par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés.

III. Que toutes les 310 (trois cent dix) actions émises par la Société, toutes sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée, et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour ci-avant.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 46.734.900 (quarante-six millions sept cent trente-quatre mille neuf cents Euro) afin de le porter son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euro) à EUR 46.765.900 (quarante-six millions sept cent soixante-cinq mille neuf cents Euro) par création et émission de 467.349 (quatre cent soixante-sept mille trois cent quarante-neuf) nouvelles actions, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes,

à libérer moyennant apport en nature des 250 (deux cent cinquante) actions, soit 141 actions en pleine propriété apportées par Madame Christelle ROSNOBLET et 109 actions démembrées apportées conjointement en nue-propriété par Madame Christelle ROSNOBLET et en usufruit par Monsieur Roger ROSNOBLET, sans désignation de valeur nominale, de la société PROVENDIS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 45, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B158920, cet apport représentant 19,07 % de son capital social (ci-après «PROVENDIS»).

#### *Deuxième résolution*

Les 467.349 (quatre cent soixante-sept mille trois cent quarante-neuf) nouvelles actions, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, sont entièrement souscrites et intégralement libérées comme suit:

1) Madame Christelle ROSNOBLET, demeurant au 64, rue Centrale à F-74940 Annecy le Vieux, représentée par Madame Laurence THONON, précitée, en vertu d'une procuration comme dit ci-avant, déclare souscrire 260.319 (deux cent soixante mille trois cent dix-neuf) actions en pleine propriété et les libère intégralement moyennant apport en nature consistant en - la pleine propriété de 141 (cent quarante et une) actions nominatives de PROVENDIS, numérotées de 129 à 256 et 983 à 995, évaluées globalement à la somme de EUR 28.591.980 (vingt-huit millions cinq cent quatre vingt onze mille neuf cent quatre vingt Euros),

et

2) Madame Christelle ROSNOBLET, précitée et Monsieur Roger ROSNOBLET, demeurant au 3, rue Albert Gros à Genève (Suisse), tous deux représentés par Madame Laurence THONON, précitée, en vertu de deux procurations comme dit ci-avant, déclarent souscrire 207.030 (deux cent sept mille trente) actions conjointement en nue-propriété par Madame Christelle ROSNOBLET et en usufruit par Monsieur Roger ROSNOBLET, et les libèrent intégralement moyennant apport

en nature consistant en - la nue-propiété et l'usufruit de 109 (cent neuf) actions nominatives de PROVENDIS, numérotées de 366 à 474, évaluées globalement à la somme de EUR 22.103.020 (vingt deux millions cent trois mille vingt Euros)

Il est expressément convenu que l'apport conjoint effectué par Madame Christelle ROSNOBLET pour la nue-propiété et par Monsieur Roger ROSNOBLET pour l'usufruit de cent neuf (109) actions de la société PROVENDIS S.A. est effectué avec stipulation d'un report de démembrement sur les actions attribuées en rémunération de l'apport, à savoir la nue-propiété des actions à Madame Christelle ROSNOBLET et l'usufruit à Monsieur Roger ROSNOBLET, et ce, en vertu d'une subrogation réelle telle que prévue par l'article 1250 du Code Civil, sur les titres rémunérant l'apport au bénéfice des Apporteurs.

Il sera attribué à Madame Christelle ROSNOBLET, outre l'attribution en contrepartie de son apport de 260.319 (deux cent soixante mille trois cent dix-neuf) actions de la Société en pleine propriété, une soulte d'un montant de EUR 2.560.080 (deux millions cinq cent soixante mille quatre-vingt Euros) et il sera fait inscription au passif des comptes de la Société en son nom d'une créance d'un montant de EUR 2.560.080 (deux millions cinq cent soixante mille quatre-vingt Euros).

Il sera encore attribué à Madame Christelle ROSNOBLET, outre l'attribution en contrepartie de son apport conjoint avec Monsieur Roger ROSNOBLET de 207.030 (deux cent sept mille trente) actions de la Société en nue-propiété, une soulte d'un montant de EUR 1.400.020 (un million quatre cent mille vingt Euros) et il sera fait inscription au passif des comptes de la Société en son nom d'une créance d'un montant de EUR 1.400.020 (un million quatre cent mille vingt Euros).

Le présent apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi en date du 11 décembre 2015 par Monsieur Jean Bernard ZEIMET, Réviseur d'Entreprises Agréé, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 32-1 et 26-1 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, qui conclut de la manière suivante:

#### *«Conclusion*

Les développements qui précèdent nous conduisent à formuler l'observation suivante sur la valeur individuelle des apports:

La valeur de 6.210.900 Euros des actions émises en contrepartie de l'apport de l'usufruit des 109 actions de Provendis S.A., apport estimé à une valeur de 6.630.906 Euros, est inférieur de 420.006 Euros.

Sur base de nos diligences, sous réserve de l'observation décrite au paragraphe précédent, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de 46.734.900 Euros des actions à émettre en contrepartie augmenté de la soulte de 3.960.100 Euros, à savoir 50.695.000 Euros.»

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

Ayant pris connaissance du rapport de réviseur, l'assemblée approuve lesdites souscriptions et libérations.

#### *Preuve de l'existence et la réalisation effective de l'apport:*

Il résulte du rapport de réviseur, ainsi que de l'ensemble des documents sociaux de PROVENDIS tels que registre des actionnaires, bilan, procès-verbaux et certification du conseil, dont une copie a été remise au notaire instrumentant en guise de preuve suffisante de propriété juridique et économique et de libre disposition des 250 (deux cent cinquante) actions de PROVENDIS apportées dans la Société, que les souscripteurs susnommés sont plein-proprétaires, nu-proprétaire ou respectivement usufruitier des actions PROVENDIS apportées, qu'il n'existe aucune restriction légale ou conventionnelle au libre transfert de cet apport à la Société et que des instructions valables seront données dès la signature du présent acte en vue d'effectuer toute notification, inscription ou autres formalités nécessaires au transfert valable de cet apport à la Société.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de déterminer les droits attribués à l'usufruitier et au nu-proprétaire lorsque les actions de la Société font l'objet d'un démembrement.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé EUR 46.765.900 (quarante-six millions sept cent soixante-cinq mille neuf cents Euro) représenté par 467.659 (quatre cent soixante-sept mille six cent cinquante-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Les actions peuvent faire l'objet d'un démembrement de propriété (usufruit/nue-propiété), soit à la souscription, soit par constitution d'un usufruit par un actionnaire sur une ou plusieurs actions qu'il détient.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu au siège de la Société, ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiétaire».

Les prérogatives financières attachées aux actions sont déterminées ainsi qu'il suit:

Distribution de dividendes sur les bénéfices de l'exercice:

- Le dividende prélevé sur le bénéfice distribuable d'un exercice mis en distribution par l'assemblée générale bénéficiera exclusivement à l'usufruitier;

Il en est de même des acomptes sur dividendes qui seraient versés avant l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes et la fixation par cette dernière du dividende définitif au titre d'un exercice déterminé.

Distribution exceptionnelle:

Toute distribution de dividende effectuée en dehors de celle annuellement décidée par l'assemblée générale d'approbation des comptes et qui ne serait pas prélevé sur le bénéfice distribuable ou le report à nouveau profitera aux nus-propiétaires.

Augmentation de capital par apports en numéraire:

En cas d'augmentation de capital par apport en numéraire, le droit préférentiel de souscription attaché aux actions démembrées sera exercé par les nu-propiétaires pour la nue-propiété et les usufruitiers pour l'usufruit.

- Les actions nouvelles souscrites par l'exercice des droits préférentiels de souscription provenant d'actions démembrées seront soumises au même démembrement.

Augmentation de capital par incorporation de réserves:

- Toute augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission donnera lieu, au gré de la société, soit à l'élévation du nominal, soit à l'attribution de nouvelles actions dont la propriété sera démembrée.

Réduction de capital par rachat d'actions:

- Si pour la réalisation de la réduction de capital, la société offre le rachat de ses actions, les nus-propiétaires ne pourront l'accepter qu'avec l'accord de l'usufruitier. Les sommes remboursées au titre de la réduction de capital seront réparties au prorata de la valeur respective des droits de chacun.

Boni de liquidation

- Après approbation des comptes définitifs de liquidation, il est procédé aux répartitions entre ex-actionnaires à proportion de leurs droits dans le capital. Le produit net de la liquidation, après extinction du passif et des charges de la société, est affecté au remboursement des droits des actionnaires dans le capital social. Le solde, ou boni, est réparti entre les actionnaires dans la même proportion que leur participation aux bénéfices.

- Si les parties en conviennent au jour de la liquidation, l'usufruit pourra se reporter par subrogation sur les sommes versées au titre du boni de liquidation, en remplacement des titres démembrés. Dans cette hypothèse, le versement étant effectué en espèces, les sommes seront perçues par l'usufruitier à charge pour lui de les restituer à la fin de l'usufruit.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriétés de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/ les personne(s) invoquant un droit sur la/ les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Le nu-propiétaire et l'usufruitier ont le droit de participer à toutes les Assemblées d'actionnaires.

A cette fin, ils sont convoqués et participent aux Assemblées dans les mêmes conditions que les actionnaires en pleine propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des actionnaires résulte de leur consentement exprimé par un acte.

La qualité d'actionnaire est reconnue tant à l'usufruitier qu'au nu-propiétaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propiétaire pour toutes les décisions collectives, autres que celles concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles le droit de vote appartient à l'usufruitier.»

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept mille quatre cents euros (EUR 7.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. ROBBY, E. DUBLET, L. THONON, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015212513/264.

(150238293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

### **JÄGERSBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7640 Christnach, 5, Moellerdallerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 202.664.

#### — STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Antoine FEIDT, Angestellter, geboren in Luxemburg am 25. September 1959, wohnhaft in L-7640 Christnach, 5, Moellerdallerstrooss,

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

#### **Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung "JÄGERSBERG S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Waldbillig.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

#### **Titel II - Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von jeweils einunddreissig Euro (31,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat ("société anonyme à directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft ("société anonyme unipersonnelle").

Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingeschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

### **Titel III - Verwaltung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter ("administrateur unique") bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

**Art. 11.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

### **Titel IV - Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

### **Titel V - Generalversammlung**

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am letzten Freitag des Monats Juni um 13.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

### **Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

### **Titel VII - Auflösung, Liquidation**

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

### **Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2016.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2017 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklärt der Komparent, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, das heißt eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von einunddreissig Euro (31,- EUR) pro Aktie, zu zeichnen und voll und ganz einzuzahlen, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreissig tausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.200,- EUR zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

#### *Beschlüsse des Alleingeschafters*

Alsdann hat die eingangs erwähnte Person, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingeschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wie auch diejenige der Kommissare wird jeweils auf 1 festgelegt.

#### *Zweiter Beschluss*

Wie laut den gesetzlichen Bestimmungen und der vorliegenden Satzung erlaubt, wird Herr Antoine FEIDT, Angestellter, geboren in Luxemburg am 25. September 1959, wohnhaft in L-7640 Christnach, 5, Moellerdallerstrooss, zum Alleinverwalter ernannt, mit der Befugnis die Gesellschaft in allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

#### *Dritter Beschluss*

Herr Steeve SIMONETTI, Angestellter, geboren in Thionville (F), am 30. Januar 1980, wohnhaft in L-7231 Helmsange, 40, rue de l'industrie, wird zum Kommissar ernannt.

#### *Vierter Beschluss*

Die Mandate des vorstehend ernannten Alleinverwalters und Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2021.

#### *Fünfter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7640 Christnach, 5, Moellerdallerstrooss

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Antoine FEIDT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015212480/144.

(150239348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**LB GCS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.633.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN, ON THE 16<sup>th</sup> OF DECEMBER,

There appeared:

LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., a "société anonyme" in forced liquidation, incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office in 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B39564,

here represented by Maître Jacques DELVAUX and Maître Laurent FISCH, both acting jointly in their capacity as joint liquidators duly authorized by virtue of a court order dated 1<sup>st</sup> April 2009 of the district court of and in Luxembourg, second chamber, sitting in commercial matters,

a copy of said document, signed "ne varietur" by the representatives of the appearing party shall remain attached to the present document for registration purposes.

The appearing party, represented as stated hereabove, has request to enact the following:

- that the company LB GCS (Luxembourg) S.à r.l., in liquidation, with registered office at 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (previously: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 122633, was incorporated on the 13 December 2006 by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 165 of 13 February 2007, (the "Company");

- that the appearing party is the sole shareholder of the Company, which subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share;

- that the Company has been put into liquidation on 27 October 2009 by deed of Maître Joseph ELVINGER, who was notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2464 of 18 December 2009, with appointment of Maître Laurent FISCH, attorney at law, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe, as liquidator of the Company,

- that by deed dated 5<sup>th</sup> of June 2014, Maître Jacques DELVAUX, attorney at law was named and appointed as second liquidator of the Company together with Me Laurent FISCH, this was published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2705 of the 3<sup>rd</sup> October 2014

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the Company, represented as stated hereabove, has taken this sole resolution:

*Sole resolution*

Me Jacques DELVAUX & Me Laurent FISCH, acting as liquidators for the company, have declared that as no assets could be located any where the liquidators declared to close down the liquidation so,

the liquidation of the company "LB GCS (Luxembourg) S.à r.l., in liquidation" (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (previously: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 122633, is declared closed. The records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of the company.

Whereof, the present document was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE SEIZE DECEMBRE.

A comparu:

La société LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, en liquidation judiciaire, ayant son siège social au 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B39564, représentée ici par Maître Jacques DELVAUX et Maître Laurent FISCH,

agissant en leur qualité de liquidateurs dûment autorisés à représenter conjointement la comparante en vertu d'un jugement du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 2<sup>ème</sup> chambre, daté du 1<sup>er</sup> avril 2009,

dont une copie, après avoir été signée "ne varietur" par les représentants de la comparante restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis d'acter ci-après:

- que la société LB GCS (Luxembourg) S.à.r.l., en liquidation, avec siège social à 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (anciennement: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 122633, a été constituée en date du 13 décembre 2006 par acte de Me Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 165 du 13 février 2007, (la "Société");

- que la partie comparante est seule actionnaire de la société, que le capital social de la société est de EUR 12,500.- représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- chacune;

- que la société a été mise en liquidation en date du 27 octobre 2009 par acte de Me Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 2464 du 18 décembre 2009, qui a nommé Maître Laurent FISCH, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, comme liquidateur de la société,

- que par acte date du 5 juin 2014, Maître Jacques DELVAUX, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, a été nommé également en tant que deuxième liquidateur de la société ensemble avec Me Laurent FISCH, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 2705 du 3 octobre 2014,

Cela ayant été indiqué, l'associé unique de la société représentant 100% du capital social de la société, représenté comme indiqué ci-avant, a pris la résolution unique ci-après:

*Résolution unique:*

Me Jacques DELVAUX & Me Laurent FISCH, agissant en tant que liquidateurs de la société, déclarent qu'aucun actif n'a pu être localisé pour cette société et décident de clôturer la liquidation de cette société de façon que la liquidation de la société dénommée LB GCS (Luxembourg) S.à.r.l., en liquidation, ayant son siège social au 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (anciennement: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 122633, est déclarée clôturée.

Que les documents comptables de la société seront conservés durant une période de temps de (5) années au siège social de la société.

Fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les liquidateurs ont signé le présent document.

Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaut.

Signatures.

Référence de publication: 2015212548/89.

(150237938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

**Lauze S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.352.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société Majestic Realty Consultants Inc. ayant son siège social au 1235 Winding Oaks Circle, Vero Beach, FL 32963, Etats Unis d'Amérique, ici représentée par Flora GIBERT employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de LAUZE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.352, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire à Luxembourg, en date du 19 octobre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 448 du 1<sup>er</sup> mars 2006 (ci-après la «Société»).



La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société Majestic Realty Consultants Inc., représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de la totalité des actions de la Société dont le capital social s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, chacune intégralement libérée.

II.- Qu'en sa qualité d'actionnaire unique, la comparante représentée comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation volontaire et se désigne comme liquidateur de la Société.

III.- Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

IV.- En sa qualité de liquidateur de la Société, la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

V.- Que la comparante nomme en sa qualité de commissaire à la liquidation la société AT Services S.A.R.L. avec siège social au 38 avenue du X septembre, L2550 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 156429.

VI.- Après avoir pris connaissance du rapport de la société AT Services S.A.R.L., en sa qualité de commissaire à la liquidation, la comparante en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société anonyme AT Services S.A.R.L., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire est annexé aux présentes.

VII.- En tant que liquidateur, la comparante déclare que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et la comparante, en sa qualité d'actionnaire unique, déclare qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute.

VIII.- La comparante, constituée en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises.

XI.- Que les livres et documents de la Société seront déposés et conservés à l'ancien siège social de la société anonyme LAUZE S.A..

XII.- Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 décembre 2015. 1LAC/2015/41357. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2015212545/58.

(150239170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

**Five Arrows Credit Solutions General Partner, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 175.983.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

FIVE ARROWS MANAGERS, with registered office in L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 143.757,

here represented by Mr Victor DECRION, director of companies, residing professionally in F-75008 Paris (France), 23bis, avenue de Messine, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That the limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Five Arrows Credit Solutions General Partner", with registered office at L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes, (R.C.S. Luxembourg section B number 175983), has been incorporated by deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 25, 2013, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1011 on April, 27, 2013.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by five hundred thousand euro (500,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to five hundred twelve thousand five hundred euro (512,500.- EUR), by the issue of five thousand (5,000) new shares with a par value of one hundred euro (100.-EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription and payment*

The five thousand (5,000) new shares have been subscribed by FIVE ARROWS MANAGERS, prenamed, and have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of five hundred thousand euro (500,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Second resolution*

The meeting decides to amend article five (5) of the articles of incorporation, in order to reflect such action, and to give it the following wording:

" **Art. 5.** The company's capital is set at five hundred twelve thousand five hundred euro (512,500.- EUR), represented by five thousand one hundred and twenty-five (5,125) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each."

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois FIVE ARROWS MANAGERS, avec siège social au L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.757.

ici représentée par Monsieur Victor DECRION, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à F-75008 Paris (France), 23bis, avenue de Messine, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Five Arrows Credit Solutions General Partner", avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 175.983), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1011 du 27 avril 2013.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (500.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à cinq cent douze mille cinq cents euros (512.500.-

EUR) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et libération*

Les cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites par la société anonyme FIVE ARROWS MANAGERS, précitée et ont été entièrement libérées par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent douze mille cinq cent euros (512.500,- EUR), représenté par quarante-deux mille cinq cents (5.125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Victor DECRION, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015212313/97.

(150238416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

**Silverfiz, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 170.976.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

H-Energy Global Ltd, (formerly Horizon Energy Ltd), a private limited company, incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Mauritius, having its registered office at 5<sup>th</sup> Floor, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis, Mauritius, registered with the Registrar of Companies of the Republic of Mauritius under the number C114656 C1/GBL (the "Appearing Party"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) SILVERFIZ, with registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 170976 (the «Company»), has been incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 18, 2012, published in the Mémorial C number 2337 of September 19, 2012.

II.- That the capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares each without designation of par value.

III.- That the Appearing Party is the holder of all the shares of the Company.

IV.- That the Appearing Party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company and resolves to approve the accounts of liquidation of the Company as attached to the present resolutions as Appendix 1.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the dissolved Company for the performance of his assignment.

X.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand one hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

H-Energy Global Ltd (anciennement Horizon Energy Ltd) une société à responsabilité limitée, existante et valablement constituée selon les lois de la République de Maurice, ayant son siège social au 5<sup>ème</sup> étage, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis, République de Maurice, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de la République de Maurice sous le numéro C114656 C1/GBL (la «Partie Comparante»),

ici représentée par M. Henri DA CRUZ, employé privé, résidant professionnellement à 3 route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «SILVERFIZ», ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 170976 (la «Société»), a été constituée, suivant acte reçu, par le notaire Jean SECKLER, en date du 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2337 du 19 septembre 2012.

II.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) actions sans désignation de la valeur nominale.

III.- Que la Partie Comparante est propriétaire de toutes les actions de la Société.

IV.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que la Partie Comparante prononce la dissolution anticipée de la pré dite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute et décide d'approuver les comptes de liquidation de la Société en tant que pièce jointe aux présentes résolutions comme Annexe 1;

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat.

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille cent euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015212873/94.

(150238485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

#### **SIX SUN, société civile, Société Civile.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg E 5.130.

#### *Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 3 décembre 2015*

La séance est ouverte à 17.00 heures à Senningerberg.

#### *Bureau:*

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Olivier Remacle

Secrétaire: Christophe Darche

Scrutateur: Olivier Ferres

#### *Exposé du président:*

Le Président de l'assemblée expose et l'assemblée constate:

1. Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital, représenté par sept cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix (735.490) parts sociales est présent ou valablement représenté.

2. Que tous les associés étant présents et/ou représentés, se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

3. La présente Assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cent quatre-vingt-seize Euro et quatre-vingt-dix Euro-cent (EUR 2.596) afin de le porter de son montant actuel de sept mille trois cent cinquante-quatre Euro et quatre-vingt-dix Euro-cent (EUR 7.354,90) à neuf mille neuf cent cinquante Euro et quatre-vingt-dix Euro-cent (9.950,90) par émission de deux cent cinquante-neuf mille six cent (259.600) parts sociales nouvelles.

2. Souscription et constat de libération.

3. Constat de la nouvelle composition du capital social.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf mille neuf cent cinquante Euro et quatre-vingt-dix Euro-cent (EUR 9.950,90) représenté par neuf cent quatre-vingt-quinze mille et quatre-vingt-dix (995.090) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un Euro-cent (EUR 0,01).

5. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Résolutions:*

1. L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cent quatre-vingt-seize Euro et quatre-vingt-dix Euro-cent (EUR 2.596) afin de le porter de son montant actuel de sept mille trois cent cinquante-quatre Euro et quatre-vingt-dix Euro-cent (EUR 7.354,90) à neuf mille neuf cent cinquante Euro et quatre-vingt-dix Euro-cent (9.950,90) par émission de deux cent cinquante-neuf mille six cent (259.600) parts sociales nouvelles.

2. L'assemblée accepte les souscriptions suivantes et les comparants déclarent souscrire aux deux cent cinquante-neuf mille six cent (259.600) parts sociales nouvelles comme suit:

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| - Olivier FERRES .....        | 85.778  |
| - Keith O'DONNELL .....       | 68.623  |
| - Christophe PLAINCHAMP ..... | 22.852  |
| - Olivier REMACLE .....       | 82.347  |
| Total: .....                  | 259.600 |

L'assemblée constate que toutes les parts sociales nouvelles ont été ou seront intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cent quatre-vingt-seize Euro (EUR 2.596,00) sera à la libre disposition de la Société, ce que les associés reconnaissent expressément.

3. L'assemblée constate que les neuf cent quatre-vingt-quinze mille et quatre-vingt-dix (995.090) parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| - Christophe DARCHE .....     | 24.645  |
| - Olivier FERRES .....        | 207.726 |
| - Keith O'DONNELL .....       | 169.532 |
| - Christophe PLAINCHAMP ..... | 98.416  |
| - Olivier REMACLE .....       | 494.771 |
| Total: .....                  | 995.090 |

4. L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf mille neuf cent cinquante Euro et quatre-vingt-dix Euro-cent (EUR 9.950,90), représenté par neuf cent quatre-vingt-quinze mille et quatre-vingt-dix (995,090) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un Euro-cent (EUR 0,01)..

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16.30 heures.

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Senningerberg, le 3 décembre 2015.

Signatures

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2015212877/69.

(150238250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

**Solage International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.608.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SOLAGE INTERNATIONAL S.A." ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 69608,

constituée, suivant acte reçu, par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 524, en date du 9 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentant, en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C numéro 376, en date du 7 avril 2003,

La séance est ouverte à 13.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée a été valablement convoquée par lettres recommandées en date du 26 novembre 2015 et 7 décembre 2015, ayant pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée a été convoquée par deux (2) convocations au journal quotidien «Le Journal» ainsi que dans le Mémorial C, Recueil des sociétés et associations en date du 26 novembre 2015 et du 07 décembre 2015, tel que prévu par l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales.

C) Que sur les dix mille (10.000) actions émises neuf mille trois cents (9.300) actions sont présentes ou représentées se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Après avoir approuvé l'exposé du président et après avoir reconnu que le quorum requis a été atteint l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide avec:

votes en faveur 9300

votes contre /

abstentions /

de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide avec:

votes en faveur 9300

votes contre /

abstentions /

de nommer Monsieur Venenzo BRUZZECHESSE, expert-comptable, née le 25 juin 1949 à Matelica (Italie) demeurant à Via Don Luigi Sturzo 1, I-62024 Matelica (Italie), aux fonctions de liquidateur.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide avec:

votes en faveur 9300

votes contre /

abstentions /

d'accepter les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 2.000,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis DONATI, Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015212894/77.

(150238387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**Capital International Management Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.479.

*Extrait des décisions prises le 21 octobre 2015 par l'actionnaire unique de la société*

Composition du Conseil de Gérance:

- Il a été décidé de renouveler les mandats de Messieurs Hamish FORSYTH, François NOTE, Michael SABBATINI, Peter SMITH et Monsieur Fabrice REMY en tant que Gérants de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2016.

Au 21 octobre 2015 le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Hamish FORSYTH (Président du Conseil de Gérance)
- Monsieur François NOTE
- Monsieur Michael SABBATINI
- Monsieur Peter SMITH
- Monsieur Fabrice REMY

- Il a été décidé de renouveler le mandat de DELOITTE Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

*Pour le Conseil de Gérance de Capital International Management Company S.à r.l.*

Référence de publication: 2016003572/23.

(160002496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Delta AK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 38, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 123.626.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2015 que:

La société, HOLDING AKEMIS s.a.r.l, RCS Luxembourg N° 123.447 avec siège social à L-1528 Luxembourg 2 Bd de la Foire à Monsieur Jean-Yves GIRAUD, Gérant de Société, né le 9 juillet 1967 à Clermont Ferrand (France), demeurant professionnellement à L-2412 LUXEMBOURG, 38 Rangwee qui détient dès lors la totalité des parts sociales soit 100 parts.

La nouvelle répartition des parts sociales de la DELTA AK S.à r.l. est la suivante:

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| Monsieur Jean-Yves GIRAUD ..... | 100 parts |
| Capital social total .....      | 100 parts |

1. Le mandat des organes sociaux a été entièrement recomposé:

A été nommé Gérant: Monsieur Jean-Yves GIRAUD, Gérant de Société, né le 9 juillet 1967 à Clermont Ferrand (France), demeurant professionnellement à L-2412 Luxembourg en remplacement de Monsieur Aymeric Kempf né le 04/01/1969 à Jarny (France).

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003620/22.

(160001621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---